



Déclaration liminaire
FSU / CGT Educ'action
CTA du 13 Mars 2018
Académie de Poitiers

Monsieur le Recteur
Mesdames, messieurs les membres du CTA

Monsieur le Recteur, nous vous souhaitons la bienvenue dans notre académie et nous formulons le vœu de pouvoir développer avec vous un véritable dialogue social. Il y a fort à faire pour améliorer la situation, permettre aux représentants des personnels de jouer pleinement leur rôle en leur fournissant les documents préparatoires aux instances dans le délai prévu par les textes, par exemple. Nous savons les difficultés de calendrier que subissent les personnels des services rectoraux et des DSDEN et nous les remercions de leur investissement. La désorganisation n'est pas de leur fait, mais elle est réelle.

Nous vous demandons, monsieur de Recteur, de trouver les solutions pour y remédier, dans le respect des conditions de travail de toutes et tous.

D'ailleurs, en matière de dialogue social, on ne peut pas dire que le gouvernement donne l'exemple. Jamais depuis 60 ans la France n'a aussi mal traité ses fonctionnaires. Chaque jour c'est une annonce de plus, une attaque supplémentaire contre les fonctionnaires et les services publics : gel du traitement de base, CSG à peine compensée pour les actifs, report des engagements PPCR, non-paiement d'un jour de carence pour maladie, plan de départ volontaire, menaces sur les CHSCT et les CAP... toutes ces mesures ont pour conséquence la paupérisation et la stigmatisation continue des agents de la fonction publique.

Dans l'éducation, le ministre a annoncé son projet de réforme du baccalauréat et du lycée 3 semaines seulement après la publication du rapport Mathiot. Les projets de décret et d'arrêtés viennent d'être dévoilés : ils correspondent à une complexification des modalités d'examen qui entrainera une désorganisation des établissements, au détriment des apprentissages, y compris pour les élèves de seconde.

Ces réformes du lycée, du bac et de l'accès au supérieur ne répondent pas aux problèmes actuels. Rien n'est dit sur la possibilité d'horaires à effectifs réduits et d'un meilleur encadrement des élèves au lycée comme à l'université.

La suppression des séries au profit de « parcours individuels » obligera à des choix précoces pour les élèves qui auront des incidences, y compris sur leur accès aux études supérieures. Les différents parcours suivis conduiront aussi à des pertes de repères et de sens dans la construction des apprentissages. La voie technologique, qu'on nous dit maintenue, ne l'est qu'en apparence puisque le bac technologique est calqué sur le bac général, y compris pour les coefficients et le nombre de disciplines technologiques réduites à deux par série.

Le renvoi à un contrôle continu organisé localement va dévaloriser le diplôme. La multiplication des épreuves de contrôle continu en classe de première et de terminale va aussi désorganiser les enseignements et multiplier la perte d'heures de cours. Quelles conséquences sur l'organisation de la classe de seconde à la rentrée prochaine ? Nous n'en savons rien. Que pouvons-nous répondre aux familles qui nous interrogent ?

L'orientation dans le supérieur dépendra désormais du nombre de places ouvertes dans l'enseignement supérieur et du budget alloué, ce qui conduira à priver les jeunes les plus fragiles d'une poursuite d'études. Que pouvons-nous répondre à nos élèves de terminale qui sont légitimement inquiets sur leur affectation post bac ? Que dire à ceux qui se sentent piégés par ce changement de règles à quelques mois du bac ?

Pour la voie professionnelle, le rapport Calvès Marcon poursuit l'entreprise de démolition déjà à l'œuvre dans le monde du travail. En repensant les moyens de la formation professionnelle sous statut scolaire à l'aune des dogmes libéraux mis en œuvre partout, il propose de dispenser une formation strictement adaptée aux besoins d'un employeur local. Dans notre académie, le développement des FCIL et FPIL et l'absence d'ambition d'ouvertures de formation initiale de niveau 4 sous statut scolaire, pour la rentrée prochaine, en sont bien un révélateur. Le fil rouge de toute la réflexion sur la formation initiale est bien que seule la formation dans l'entreprise garantit l'accès à l'emploi. D'où le soutien sans faille accordé à l'apprentissage et toute la prépondérance accordée aux branches professionnelles pour cadrer la formation initiale.

Avant d'être un salarié, tout individu est une personne humaine et un citoyen. Permettre l'épanouissement personnel et l'émancipation de chacun est aussi une des finalités de l'enseignement professionnel sous statut scolaire !

La nécessité de classes passerelles pour permettre la réussite des jeunes désireux d'élever leur niveau de qualification que ce soit après l'obtention du CAP ou du Bac pro n'apparaît à aucun moment dans le rapport et encore moins dans les propositions pour la rentrée prochaine. Stimuler l'ambition des jeunes c'est leur donner réellement les moyens de réaliser leur projet d'avenir !

Véritable cheval de Troie du monde économique, les campus des métiers et des qualifications vantés dans ce rapport et vitrine pour notre académie sont en fait l'outil qui permettra la généralisation de la mixité des parcours et des publics ce qui immanquablement aboutira au détricotage du statut des PLP par leur mise en concurrence avec l'ensemble des acteurs de la formation intervenant au sein du réseau. Ce sera une fois de plus, le moyen de réduire la formation à sa plus simple expression : son adaptation au monde économique local !

Contrairement aux affirmations du Ministre, ces réformes vont conduire à des difficultés accrues pour les jeunes. Loin de répondre aux nécessités pour permettre un accès élargi des jeunes à des niveaux de qualification élevés, elles vont constituer des freins et des éléments de fragilisation des parcours.

Pour autant, le système éducatif a besoin de réformes, construites autour de l'objectif de progrès et de démocratisation dans l'accès aux diplômes et aux qualifications. Le Ministre ne fait pas ce choix et joue dans la précipitation à un chamboule tout éducatif aux conséquences désastreuses.

Concernant les DHG dans le 2d degré,

Les chiffres communiqués ne laissent pas présager une amélioration des conditions de travail des personnels et des conditions d'étude des élèves. Ainsi, dans les lycées généraux, technologiques et professionnels les moyens alloués sont insuffisants. Depuis 3 ans, les classes à 35 ou plus se généralisent et les conditions d'enseignement se détériorent. En collège, la situation est encore plus tendue : classes supprimées, effectifs surchargés, élèves de SEGPA et d'ULIS non comptés dans les effectifs des classes dans lesquelles ils doivent pourtant être inclus, etc. Pour les enseignants, c'est plus de postes partagés sur deux ou trois établissements, donc plus de fatigue et de risques d'accidents de la route. En lycée pro, les DHG sont à la baisse, pourtant, les effectifs prévisibles pour la rentrée prochaine sont à la hausse. Les moyens alloués à notre académie ne feront qu'amplifier la tendance à la rentrée prochaine.

Nous dénonçons la forte augmentation des heures supplémentaires. Elle se fait au détriment des conditions de travail et de vie personnelle des enseignants, mais aussi au détriment de la qualité du service. Pour un enseignant, trois heures supplémentaires signifient au moins une classe de plus, donc des réunions en plus, des cours en plus à préparer, 30 ou 35 copies en plus toutes les trois semaines, 30 ou 35 noms et visages de plus à mémoriser, des difficultés de gestion de classe supplémentaires, etc. Mais à l'impossible, nul n'est tenu. Alors 3 heures supplémentaires, cela signifie aussi des cours moins bien préparés, moins d'évaluation pour chaque élève, moins d'attention portée à chacun, moins de présence au conseil de classe. Au bout de la chaîne, il y a toujours les élèves.

La baisse vertigineuse du nombre de stagiaires, l'absence de création de postes, les heures supplémentaires en nombre excessif sont le résultat de l'incapacité de l'Etat à résoudre la crise du recrutement. Nous pouvons déjà prédire que les moyens prévus pour le remplacement seront davantage mis à contribution sur les heures à effectuer à l'année. Le vivier des contractuels sera très vite insuffisant.

Concernant les personnels administratifs, les conditions d'administration, d'organisation et de gestion du système éducatif vont à nouveau être dégradées par la suppression de 200 emplois administratifs.

Dans les établissements, les charges de travail des secrétariats sont pourtant largement accrues par les conséquences des transferts de charge depuis les services académiques après les grandes vagues de suppressions des années 2004-2012.

De même dans les services de gestion et des agences comptable, les réorganisations et réforme des cartes comptables ont été largement pensées pour réduire le nombre de postes sans tenir compte des besoins spécifiques que requiert ces fonctions pour la bonne gestion du système éducatif et particulièrement pour répondre aux besoins des EPLE et de leurs équipes pédagogiques (...).

Les services académiques sont trop souvent sous pression pour subir à nouveau des restrictions de moyens. Tout cela s'ajoute à une insuffisance de reconnaissance des qualifications mises en œuvre par les personnels et de leur engagement professionnel. Pour la FSU/CGT, il y a urgence à requalifier massivement les emplois et à promouvoir les personnels en conséquence."

C'est dans ce contexte de mesures gouvernementales contre la fonction publique et l'éducation nationale, que **la FSU et CGT appellent tous les personnels à se mettre en grève et à manifester le jeudi 22 Mars.**